



Règlements internes de concours et d'activités équestres

décembre 2025

PRÉAMBULE

L'association équestre régionale de l'Est du Québec (AEREQ) est une association régionale affiliée à Cheval Québec (la Fédération équestre du Québec, FEQ) et ses règlements de concours sont assujettis aux règlements de la FEQ.

Lors de la rédaction des présents règlements, le genre masculin est utilisé, pour fin de simplification, dans tous les cas de désignation de personnes.

1. LES CONCOURS

- A. Pour participer aux concours, il faut :
 - a) Être membre en règle de l'AEREQ
 - b) Être membre en règle de Cheval Québec (la FEQ)
 - c) Avoir inscrit son cheval au système *Méritas* de Cheval Québec (la FEQ)
 - d) Avoir fait subir à son cheval un test *Coggins* de l'année en cours
 - e) Avoir une preuve de vaccination, conforme aux exigences de Cheval Québec, valide pour l'année en cours
 - f) Détenir une photocopie du certificat d'enregistrement de son cheval si celui-ci est âgé de 5 ans et moins et qu'on désire le conduire à deux mains dans les épreuves de Performance.

Il faut faire la preuve de ces conditions en ayant toujours avec soi, à chaque concours, toutes les attestations nécessaires.

- B. Tout participant doit posséder un numéro lors de son inscription. Il doit se procurer et conserver ce numéro tout au long de la saison.
- C. Les services d'un juge ne peuvent être retenus que pour un maximum de deux concours reconnus dans une saison.
- D. Les juges retenus lors des concours accrédités sont ceux recommandés par Cheval Québec (la FEQ) et de provenance extérieure au territoire couvert par l'AEREQ. Le directeur technique est le seul à pouvoir accepter des juges dont la compétence est reconnue par d'autres associations.
- E. Un promoteur peut présenter, en plus des épreuves obligatoires, d'autres épreuves reconnues. Pour qu'un concours soit accrédité, les épreuves obligatoires doivent être tenues dans la même journée.

LES HONORAIRES

A. **Concours reconnus**

- a) Le montant des frais qui sont exigés d'un promoteur comprend le coût de l'assurance et les frais d'accréditation du concours à la FEQ. Le promoteur doit être membre en règle de l'AEREQ et de Cheval Québec (la FEQ) pour l'année en cours.
 - b) Certains coûts peuvent être modifiés selon les tarifs fixés en cours d'année par Cheval Québec (la FEQ).
 - c) Au moment de la signature du « Contrat d'engagement à présenter un concours », le promoteur est informé des frais selon les normes établies par l'AEREQ.
 - d) Les frais déjà engagés seront chargés au promoteur en cas de bris ou d'annulation unilatérale du contrat par le promoteur.
 - e) Le paiement est fait à l'ordre de l'AEREQ.
- B. **Concours permis:** Il est assujetti aux exigences mentionnées plus haut pour le concours reconnu, à l'exception des points, qui ne sont pas comptabilisés au système Méritas de Cheval Québec (la FEQ) et de l'AEREQ.

2. LES BOURSES

- A. Selon le choix du promoteur, les bourses pour chaque épreuve peuvent être de 2 types:
 - a) **Jack-Pot:** La bourse de type ***Jack-Pot*** est de 10.⁰⁰ \$ + l'argent des inscriptions.
 - b) **Montant fixe:** Le montant de la bourse est fixé à 60.⁰⁰ \$ minimum.
 - c) Le promoteur aura le choix d'offrir des bourses ou non lors du concours qu'il organise.
- B. Le promoteur peut ajouter un montant à la bourse de n'importe quelle épreuve. Dans ce cas, la bourse totale est divisée selon le pourcentage indiqué à l'article 6 I) pour la bourse de type Jack-Pot.
- C. Lorsqu'un concours est organisé sans promoteur, par l'AEREQ, il est d'usage de ne pas remettre le montant des inscriptions en bourses, afin de financer les dépenses encourues pour la tenue de l'évènement. Il serait possible, à la discrétion du CA, selon les finances de l'association, d'offrir des bourses lors dudit concours.

3. INSCRIPTIONS ET SECRÉTARIAT

- A. La période des inscriptions sera ouverte 1 semaine et demie, elle prendra fin le mercredi précédent la compétition.
- B. Aucun frais d'inscription n'est exigé pour les classes d'équitation à la laisse 9 ans et moins et de pas et trot 11 ans et moins, et aucune bourse n'est remise.
- C. Les **frais de secrétariat** sont fixés à 20.⁰⁰ \$ par jour, par cavalier.

D. Politique de remboursement

Les demandes de remboursement sont acceptées uniquement dans les situations suivantes

1. Blessure du cheval, sur présentation d'un billet ou rapport vétérinaire officiel.
2. Blessure ou incapacité du cavalier, sur présentation d'un billet médical.
3. Toute demande effectuée avant la date de fermeture des inscriptions.

À défaut de répondre à ces conditions, aucun remboursement ne pourra être accordé.

4. HORAIRE ET ÉPREUVES OBLIGATOIRES

- A. Le concours complet débute à 9 heures.
- B. Si des classes de Grand Prix ont lieu, elles seront tenues à la fin des activités.
- C. Épreuves obligatoires :

1. Halter exhibition
2. Présentation au licou omnium
3. Présentation au licou adulte
4. Présentation au licou jeune (14-18 ans)
5. Présentation au licou jeune (13 ans et moins)
6. Présentation au licou débutant
7. Longe line 1 an (au dernier concours de la saison seulement)
8. Plaisance anglaise omnium
9. Plaisance anglaise adulte
10. Plaisance anglaise jeune (18 ans et moins)
11. Plaisance anglaise débutant
12. Équitation anglaise omnium
13. Équitation anglaise adulte
14. Équitation anglaise jeune (18 ans et moins)
15. Équitation anglaise débutant
16. Plaisance western omnium
17. Plaisance western adulte
18. Plaisance western jeune (14-18 ans)
19. Plaisance western jeune (13 ans et moins)
20. Plaisance western débutant
21. Plaisance pas et trot ouvert à tous (Séparé en deux classements (adulte et jeune))
(Classe pouvant être faite en selle western ou classique).

*La classe sera regroupée (ouvert à tous) et en cas où il y aurait présence d'un étalon, la classe sera divisée en jeunes et en adultes-pro. À tout moment, la présence d'un étalon à une classe peut être refusée si le juge en prend la décision.

**Un couple cavalier cheval étant inscrit à une autre classe avec du galop n'est pas admissible à celle-ci tout comme un jeune cavalier inscrit à la classe Pas et trot 11 ans et moins ou à la classe Équitation à la laisse 9 ans et moins ne peut pas s'inscrire à cette classe)

- 22. Équitation western omnium
 - 23. Équitation western adulte
 - 24. Équitation western jeune (14-18 ans)
 - 25. Équitation western jeune (13 ans et moins)
 - 26. Équitation western débutant
 - 27. Équitation pas et trot ouvert à tous (incompatible avec les classes #21-22-23-24-25)
(Classe pouvant être faite en selle western ou classique)
(Séparé en deux classements (adulte et jeune))
- *La classe sera regroupée (ouvert à tous) et en cas où il y aurait présence d'un étalon, la classe sera divisée en jeunes et en adultes-pro. À tout moment, la présence d'un étalon à une classe peut être refusée si le juge en prend la décision.
- **Un couple cavalier cheval étant inscrit à une autre classe avec du galop n'est pas admissible à celle-ci tout comme un jeune cavalier inscrit à la classe Pas et trot 11 ans et moins ou à la classe Équitation à la laisse 9 ans et moins ne peut pas s'inscrire à cette classe)
- 28. Équitation à la laisse 9 ans et moins
 - 29. Pas et trot 11 ans et moins
 - 30. Obstacles western omnium
 - 31. Obstacles western adulte
 - 32. Obstacles western 14-18 ans
 - 33. Obstacles western 13 ans et moins
 - 34. Obstacles western débutant
 - 35. Obstacles western pas et trot ouvert à tous (Séparé en deux classements (adultes et jeunes))
 - 36. Parcours western omnium
 - 37. Parcours western débutant
 - 38. Reining omnium
 - 39. Reining adulte
 - 40. Reining jeunes (14-18 ans)
 - 41. Reining jeunes (13 ans et moins)
 - 42. Reining débutant
 - 43. Plaisance ranch omnium
 - 44. Plaisance ranch debutant
 - 45. Obstacles ranch omnium
 - 46. Obstacles ranch debutant
 - 47. Ranch Riding omnium
 - 48. Ranch Riding debutant

Dès qu'il y a 3 personnes et moins dans une classe, nous pouvons mettre toutes ses classes ensemble afin d'y avoir plus de participants.

Les rubans et bourses seront remis, s'il y a lieu, après les épreuves d'une même appellation (peut ne pas avoir lieu selon le déroulement de la journée).

D. Horaire des périodes de réchauffement et règlements concernant la longe :

« Les informations ci-dessous sont fournis à titre indicatif et peuvent être ajustés en fonction du nombre de participants, des installations disponibles (terrain, aires de réchauffement, etc.) ou de toute autre contrainte organisationnelle. L'horaire, si modifiée, sera toujours divulgué au plus tard la veille du concours. »

- a. Le manège de réchauffement est réservé exclusivement aux chevaux de performance, et est par conséquent interdit aux chevaux de reining, jusqu'à la fin des classes de performance (classe #29).
- b. De 6h30 à 7h00 le matin du concours, le manège de réchauffement est réservé exclusivement aux chevaux longés. De 7h00 à 7h30, une zone équivalente à 25% de la surface est accessible aux cavaliers en selle. De 7h30 à 8h30, 75% de la surface est attribuée aux cavaliers en selle et 25% est conservé pour les chevaux longés.
- c. À compter de 8h30, et ce jusqu'au début des classes, à 9h00, le manège de réchauffement est réservé exclusivement aux chevaux de présentation au licou.
- d. Une pause de 25 minutes a lieu immédiatement après la fin des classes de présentation au licou. Le manège de réchauffement est réservé aux chevaux de performance pour 15 minutes et ensuite exclusif aux chevaux des classes anglaises pour 10 minutes.
- e. Une pause dîner de 45 minutes a lieu immédiatement après la fin des classes anglaises. Le manège de réchauffement est réservé aux participants des classes de performance western.
- f. Une pause de 10 minutes a lieu immédiatement après la fin des classes de plaisir western. Le manège de réchauffement est réservé aux participants des classes de performance western.
- g. Une pause de 15 minutes aura lieu immédiatement avant les classes d'obstacles western omnium et adulte. Le manège est exclusivement réservé aux participants des classes d'obstacles western omnium et adulte. Suite à ces deux classes, une pause de 15 minutes aura lieu immédiatement avant les classes d'obstacles western 14-18 ans, 13 ans et moins, débutant et pas et trot ouvert à tous. Le manège est exclusivement réservé aux participants des classes d'obstacles western 14-18 ans, 13 ans et moins, débutant et pas et trot ouvert à tous. Modification du patron entre les deux réchauffements si nécessaire.
- h. Une période de réchauffement exclusive d'une durée de 60 minutes, soit 20 minutes de longe, 20 minutes de cercles et 20 minutes de lignes droites, a lieu immédiatement avant les classes de reining, pour les participants concernés.

- i. Lors de périodes de réchauffement, les cavaliers tenant un cheval en longe et les cavaliers à cheval doivent respecter les consignes du maître de piste en termes de sécurité.
- j. Si un deuxième manège est disponible sur le site de concours, l'horaire pourra être ajusté en conséquence.
- k. L'horaire de réchauffement et les règlements concernant la longe seront affichés à l'entrée principale du manège. Le maître de piste est responsable de faire respecter cet horaire via des messages faits par l'annonceur.

5. RÉGLEMENTS EN CONCOURS

- A. L'ordre de départ est sous la responsabilité du secrétaire de la compétition. Lorsqu'un concurrent présente plus d'un cheval dans une épreuve, l'ordre de départ est décalé afin de permettre au cavalier de changer de monture. Après 2 appels par le préposé à la barrière et/ou l'annonceur, sans que le participant ne se présente lorsque son tour est venu, le participant retardataire se verra l'accès refusé à cette classe. Les frais d'inscription pour cette classe ne pourront pas lui être remboursés.
- B. Chaque cavalier doit être identifié par un numéro visible. Le secrétariat doit pouvoir fournir un numéro au participant qui n'en possède pas.
- C. Tout cheval se présentant sur un site de concours ou d'activités équestres doit avoir subi un test *Coggins* de l'année en cours. Sur le programme officiel du concours, on doit indiquer que le test Coggins est obligatoire.
- D. Tout cheval qui participe à un concours doit être inscrit au système *Méritas* de Cheval Québec (la FEQ). Dans le cas contraire, son cavalier doit l'inscrire lors du premier concours avec le formulaire destiné à cette fin en fournissant une photocopie de l'enregistrement du cheval ou trois photographies (de devant et de chaque côté). Cette inscription est gratuite.
- E. Un cheval peut être présenté hors concours dans une catégorie d'exhibition. Dans ce cas, ce cheval est dispensé de son inscription au système *Méritas*. Le cavalier doit payer les frais d'inscription de l'épreuve mais ne peut participer ni au classement, ni à la bourse.
- F. Le concurrent a l'obligation de présenter sa carte de membre de Cheval Québec (la FEQ) et de l'AEREQ pour être admis à participer aux épreuves.
- G. Le promoteur doit remettre les bourses intégralement comme elles apparaissent dans son programme. Ces bourses sont attribuées selon la répartition établie en J). Aucune épreuve ne peut être changée après l'approbation de l'AEREQ. Le programme doit parvenir au directeur technique de l'AEREQ au moins **30 jours** avant la tenue du concours en prenant soin d'y mentionner le nom des officiels majeurs et mineurs : juge, maître de piste, etc.
- H. Tous les officiels, incluant le préposé à la barrière, les préposés aux obstacles et les préposés aux râteaux doivent être âgés de 18 ans et plus.
- I. Le maître de piste pourra être désigné par le conseil d'administration de l'AEREQ pour chacun des concours d'une même saison et sa rémunération sera déterminée par résolution du dit conseil.
- J. La répartition des bourses se fait de la façon suivante :

5 chevaux	40%	25%	15%	12%	8%
-----------	-----	-----	-----	-----	----

4 chevaux	45%	25%	20%	10%
3 chevaux	50%	30%	20%	
2 chevaux	65%	35%		
1 cheval	100%			

K. Les points sont attribués comme suit :

Nb Concurrents	1er	2e	3e	4e	5e	6e	7e
1	1						
2	2	1					
3	3	2	1				
4	4	3	2	1			
5	5	4	3	2	1		
6	6	5	4	3	2	1	
7 et +	7	6	5	4	3	2	1

- L. Les patrons de Cheval Québec (la FEQ) demeurent tels quels.
- M. En cas de conditions climatiques qui rendraient le terrain de concours non-sécuritaire, le concours, en tout ou en partie, pourra être annulé après consultation sur place de deux (2) membres du conseil, le juge, le promoteur et un représentant des cavaliers inscrits.
Lors de conditions climatiques extrêmes rendant le terrain impraticable, le promoteur pourra annuler son concours. Il devra en informer le responsable des concours au moins 36h à l'avance. Les frais déjà engagés seront partagés de façon égale avec l'AEREQ.

6. **MODIFICATION AUX RÈGLEMENTS**

Toute proposition de modification interne de règlements de concours doit parvenir au secrétaire de l'AEREQ au moins 28 jours avant la tenue de l'assemblée générale annuelle.

7. **LES FUTURITÉS**

- A. Les classes de Futurité de l'AEREQ sont :
 - a) Épreuve pour poulin de l'année
 - b) Épreuve pour pouliches de l'année
 - c) Épreuve de plaisir western 2 ans
 - d) Épreuve de reining 3 ans
- B. Les critères d'admissibilité pour ces épreuves sont les suivantes :
 - a) Être membre en règle de l'AEREQ
 - b) Que ce Futurité appartienne à un résidant de la région couverte par l'AEREQ, qu'il provienne d'un étalon ou d'une jument appartenant à une personne qui réside dans ce territoire
 - c) L'inscription doit se faire au plus tard une semaine avant la tenue du concours annoncé de Futurité et le paiement est non remboursable.
- C. Un trophée défendable est associé à chacune des épreuves de Futurités. Ces trophées sont remis à la soirée du souper annuel en novembre.
- D. Un ruban est remis aux gagnants de chacune des épreuves de Futurités, immédiatement après les résultats de l'épreuve.

- E. L'inscription à ces épreuves est fixée à \$10.⁰⁰ et la bourse est de type Jackpot. Le montant ajouté est facultatif.

8. LES TROPHÉES ET LES RUBANS

- A. Les rubans d'épreuves sont obligatoires dans les catégories Jeunes et Débutants. Le compétiteur devra aller chercher son ruban, il est au choix de ce dernier de se le procurer ou non.
- B. Les trophées de journée sont remis pour le champion et/ou champion de réserve dans les catégories suivantes : débutant, 14-18 ans, 13 ans et moins, adulte et omnium s'il y a lieu. Un gros « ruban trophée » peut remplacer le trophée conventionnel.
- C. Les trophées et rubans sont aux frais du promoteur.
- D. Les trophées et/ou rubans de journée de même que les bourses seront remis lors du concours suivant, **à l'exception du dernier concours de la saison où ils seront remis à l'AGA.**
- E. Des rubans de participation portant la mention « Bravo » sont remis aux jeunes cavaliers qui ne sont pas classés parmi les 5 premiers dans la classe de pas et trot et à tous les participants de la classe d'équitation à la laisse. L'alignement au centre du manège, suite à l'épreuve, ainsi que la remise de prix sont obligatoires pour les épreuves de pas et trot 11 ans et moins et d'équitation à la laisse 9 ans et moins.
- F. Pour l'obtention des trophées de fin de saison, le cavalier récipiendaire doit demeurer dans le territoire de l'AEREQ et avoir participé à la majorité simple des concours.
- G. Les points dans les classes débutants sont comptabilisés uniquement pour l'obtention du trophée de fin d'année débutant.
- H. **Les points des classes non reconnues par Cheval Québec** ne sont pas comptabilisés pour les trophées de journée et les trophées de catégories. Ils sont considérés pour les trophées d'épreuves individuelles et pour le cavalier recrue.

9. LES TROPHÉES ET LEURS DÉFINITIONS

Les gagnants de trophées de fin de saison (Omnium-Pro, Adultes, 14-18 ans, 13 ans et moins, Débutant, Reiner de l'année, Meilleur cavalier représentant lors du Westferia, Prix polyvalence) sont récompensés par un trophée(prix) nominatifs individuels (plaqué, boucle ou autre du genre se différenciant des cadeaux remis pour les autres catégories de prix) qu'ils pourront conserver à vie. Le nom du cavalier, le nom du cheval, ainsi que la catégorie remportée doivent être indiqués sur le trophée(prix). Il sera à la discréTION du CA en place d'accompagner ou non les trophées(prix) d'un cadeau de fin de saison selon le budget de l'année en cours, (certains trophées(prix) pouvant être considéré comme un cadeau en soi).

A. TROPHÉES DE JOURNÉE

- Cavalier omnium : Cavalier ayant obtenu le plus grand nombre de points, sur son meilleur cheval, dans l'ensemble des épreuves de catégorie omnium.
- Cavalier adulte : Cavalier ayant obtenu le plus grand nombre de points, sur son meilleur cheval, dans l'ensemble des épreuves de catégorie adulte.
- Cavalier 14-18 ans : Cavalier ayant obtenu le plus grand nombre de points, sur son meilleur cheval, dans l'ensemble des épreuves de catégorie 18 ans et moins ou 14-18 ans.
- Cavalier 13 ans et moins : Cavalier ayant obtenu le plus grand nombre de points, sur son meilleur cheval, dans l'ensemble des épreuves de catégorie 18 ans et moins ou 13 ans et moins.
- Cavalier débutant : Cavalier ayant obtenu le plus grand nombre de points, sur son meilleur cheval, dans l'ensemble des épreuves de catégorie débutant.

B. TROPHÉES DE FIN DE SAISON

- Cavalier de l'année : (*Boucle de ceinture ou l'équivalent*) Cavalier jeune ou adulte ayant obtenu le plus grand nombre de points sur son meilleur cheval, dans sa meilleure catégorie d'épreuves au terme de la saison régulière.
- Prix "Polyvalence": Équipe Cavalier-Cheval ayant récolté le plus de points dans au moins 4 types de classes sanctionnées (disciplines) différentes, peu importe sa catégorie. Il doit toucher au moins 3 de ces quatre catégories : présentation au licou, performance western/classique (plaisance, équitation, obstacle), épreuve de ranch (plaisance, obstacle et ranch riding) ou reining.

<i>Reiner de l'année:</i>	<i>(Trophée Rondeau et Verreault)</i> Cavalier ayant obtenu le plus grand pointage cumulatif au terme de la saison régulière. Est comptabilisé le meilleur pointage obtenu sur son meilleur cheval, dans sa meilleure classe de chaque journée de concours, dans l'ensemble des épreuves de reining.
Cavalier omnium :	<i>(Trophée J.Y. Ouellet)</i> Cavalier ayant obtenu le plus grand nombre de points sur son meilleur cheval dans l'ensemble des épreuves omnium au terme de la saison régulière.
Cavalier adulte :	<i>(Trophée Chalifour)</i> Cavalier ayant obtenu le plus grand nombre de points sur son meilleur cheval dans l'ensemble des épreuves adultes au terme de la saison régulière.
Cavalier 14-18 ans:	<i>(Trophée Manon St-Louis)</i> Cavalier ayant obtenu le plus grand nombre de points sur son meilleur cheval (si le cavalier a plusieurs montures, seule sa meilleure performance par épreuve est cumulée pour le trophée) dans les épreuves pour 14-18 ans au terme de la saison régulière.
Cavalier 13 ans et moins :	<i>(Trophée RM Performance)</i> Cavalier âgé de 13 ans et moins ayant obtenu le plus grand nombre de points sur son meilleur cheval (si le cavalier a plusieurs montures, seule sa meilleure performance par épreuve est cumulée pour le trophée) lors des épreuves pour 13 ans et moins au terme de la saison régulière.
Cavalier débutant :	<i>(Trophée Centre équestre Lévesque et St-Louis)</i> Cavalier ayant obtenu le plus grand nombre de points sur son meilleur cheval (si le cavalier a plusieurs montures, seule sa meilleure performance par épreuve est cumulée pour le trophée) dans les épreuves pour débutants au terme de la saison régulière.
Cavalier omnium réserve:	Un prix est remis au cavalier ayant obtenu le deuxième plus grand nombre de points sur son meilleur cheval dans l'ensemble des épreuves de chacune des catégories.
Cavalier adulte réserve:	
Cavalier 14-18 ans réserve:	
Cavalier 13 ans et moins réserve:	
Cavalier débutant réserve:	
Épreuves individuelles :	Le prix est remis au cavalier ayant accumulé le plus de points dans chacune des épreuves sanctionnées. Un seul prix par cavalier est remis et la grosseur de celui-ci est déterminée par le nombre d'épreuves gagnées. On y inscrit le nom du cavalier et le nom du cheval. Dans les classes de pas et trot (plaisance, équitation et épreuve d'obstacle western), le classement final doit être divisé en deux pour les prix de fin de saison, c'est-à-dire 18 ans et moins et adultes-pro.

Cavalier recrue : Le trophée est remis au cavalier ayant accumulé le plus de points dans l'ensemble des épreuves auxquelles il a participé à sa première année de concours dans sa catégorie.

Trophée Thérèse Malenfant (Meilleure cavalier représentant lors du WestFeria) : Le trophée est remis au cavalier ayant accumulé le plus de points pour la région de l'Est du Québec lors du Championnat Provincial.

10. CHAMPIONNAT PROVINCIAL

A. Sélection des cavaliers

- a) Les critères d'admissibilité aux classes selon l'âge et le statut débutant sont déterminés par Cheval Québec (la FEQ).
- b) Le nombre de cavaliers invités pour chaque classe est déterminé par Cheval Québec (la FEQ).
- c) Les cavaliers ayant accumulé le plus de points dans chacune des épreuves individuelles sont sélectionnés. Si le nombre de cavaliers ayant des points dans une classe n'est pas suffisant, les cavaliers éligibles ayant accumulé des points dans une épreuve similaire seront invités.
- d) En cas d'égalité au niveau du pointage cumulatif, les classements sont pris en compte, et le participant ayant eu le plus grand nombre de première position (et ainsi de suite) l'emporte. Si l'égalité persiste, il y a tirage au sort ou entente entre les concurrents concernés.

B. Les points de tous les concours de la saison en cours sont comptabilisés, à moins de dispositions contraires déterminées par le conseil d'administration, en fonction de la date butoir d'inscription déterminée par Cheval Québec (la FEQ).

Note : Les règlements qui ont été modifiés au cours de la dernière année sont surlignés en bleu et le présent document remplace les versions antérieures.

*Fanny Ouellet, pour l'AEREQ 2025
Vérifié par Cassandra Simard*